



Engagement du liquidateur non suivi

Par **balance**, le **26/01/2010 à 18:19**

Bonjour, Je suis propriétaire d'un dépôt, que j'ai loué à une entreprise. Celle-ci est en liquidation judiciaire depuis le 3 juillet 2009. Le liquidateur nous écrit et poursuit le bail le 7 août 2009. A partir du mois d'octobre/novembre, nous réclamons les loyers au liquidateur puisque nous avons acceptés la poursuite du bail réponse en lettre recommandée avec A.R. Début janvier, nous rappelons le liquidateur après avoir téléphoné plusieurs fois, envoi de plusieurs mails, lettres avec A.R, celui-ci décide enfin nous répondre en nous disant qu'il n'y a pas d'argent et que les loyers ne seront pas payer. Nous lui demandons donc de nous faire parvenir les clefs de manière à pouvoir faire relouer le bien (pas de problème il nous les enverra quand le maître preneur aura vidé les lieux). De plus, le liquidateur me recontacte en me demandant de passer signer la résiliation du bail. Que dois je faire? Merci pour vos réponses.